RAPPORT N° 145

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

OBJET

Participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement de collèges privés vauclusiens à recrutement interdépartemental.

Direction de l'Education et des Collèges Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges 12356

PRESENTATION

En application des dispositions de l'article L.213-8 du Code de l'Education, le Département de Vaucluse sollicite la contribution de notre collectivité aux charges de fonctionnement des collèges privés de Vaucluse sous contrat d'association qui accueillent plus de 10% d'élèves originaires des Bouches du Rhône.

Pour l'année scolaire 2016/2017, cette contribution concerne les collèges ci-après :

Collèges	Nombre d'élèves des Bouches du Rhône	Effectif total	%
Champfleury - Avignon	67	461	14,53 %
St Charles - Cavaillon	59	466	12,66 %
Notre Dame – La Tour d'Aigues	72	330	21,82 %
Totaux	198		

Pour l'exercice 2017, la dotation globale de fonctionnement allouée par le Département de Vaucluse aux collèges privés Vauclusiens s'élève à 1 614 521€ pour un effectif global de 5 947 élèves, soit un coût par élève fixé à 271,48 €. Sur cette base, la participation du Département des Bouches du Rhône s'élève à 53 753,04 € (198 élèves X 271,48 €).

La convention réglant les modalités pratiques de notre participation est jointe en annexe du présent rapport.

PROPOSITIONS

La dépense d'un montant de 53 753,04 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir m'autoriser à signer avec le Département de Vaucluse la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL